

FR - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes conclues entre le client et le Photographe Philippe VINCENT, exerçant sous le SIREN 842 071 276, siège social au 369 chemin des Garrigues 84240 LA MOTTE D'AIGUES.

Philippe VINCENT se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales. Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

Article 1 : objet

Philippe VINCENT propose des prestations photographiques privées et publiques telles que présentées sur son site Internet : <http://www.philippvince.com>

Le fait de réserver une séance équivaut à la passation d'une commande par le client et entraîne l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par Philippe VINCENT au client, de manière écrite.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogue, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible avec le contrat de la prestation signé par le client.

Article 2 : commande

La réservation d'une prestation photographique se fait exclusivement par email ou téléphone, elle permet de définir une date et un horaire pour la séance.

Toute commande est acceptée lors de la réception de l'acompte et doit être validée par un contrat signé par le client reprenant les informations pratiques (date, lieu, ...). Ce dernier devra être signé et retourné signé au photographe par envoi d'email.

A défaut de paiement de l'acompte et réception du contrat dans les 7 jours suivants l'envoi du contrat par Philippe VINCENT, ce dernier ne s'engage pas à garder la date.

Article 3 : tarifs et modalités de paiement

Les prix sont affichés toutes taxes comprises et dépendent des tarifs applicables à la date de la commande. S'ils sont amenés à varier par la suite, toute prestation préalablement fixée gardera le tarif appliqué lors de la prise de commande.

Des frais de déplacements ou logement pourront être appliqués. Ils seront alors repris dans le devis.

Les devis établis par le photographe sont valables 30 jours.

Un acompte de 40% sera demandé pour valider une commande. Il devra être réglé par virement bancaire.

Le solde sera payé par le client en espèces ou chèque le jour de la prestation.

Le non-paiement du solde entraîne l'annulation de la livraison des photos, sans remboursement de l'acompte reçu. La livraison finale des photos ne se fera que lorsque la commande sera totalement payée.

Article 4 : modification de la prestation

Toute demande de modification d'une prestation sollicitée par le client ne pourra être prise en compte que si la demande est envoyée par SMS ou e-mail à Philippe VINCENT au moins 7 jours avant la date prévue de la prestation.

Le client n'ayant pas été démarché par Philippe VINCENT mais étant venu de lui-même réserver une prestation, la réservation est ferme et définitive, le client ne dispose donc d'aucun délai de rétractation.

Aucun remboursement de l'acompte n'est possible pour quelque motif que ce soit. Conformément à l'article 1590 du code Civil, ainsi que les articles L214-1 à L214-4 et l'article article L121-17 du Code de la consommation l'acompte engage à payer la totalité de la somme due pour la prestation, même en cas d'annulation. (Sauf cas de force majeur).

Article 5 : réalisation de la prestation

Les photographies sont réalisées par Philippe VINCENT ou, en cas d'empêchement majeur, par tout autre photographe désigné en accord avec le client.

Philippe VINCENT n'est pas soumis à une obligation de résultat. Il met tous les moyens en œuvre pour fournir des images de qualité, tel que stipulé dans la commande. Le contenu de ces images est laissé à l'appréciation artistique de Philippe VINCENT.

En conséquence, les clients reconnaissent que les photographies ne sont pas soumises à un rejet en fonction des goûts du client.

Le client reconnaît, par ailleurs, être familier avec le book et le style de Philippe VINCENT, et sollicite ses services en connaissance de cause et en raison de son style artistique. Le client reconnaît également que le travail de Philippe VINCENT est en constante évolution, et que les photographies peuvent dès lors ne pas être identiques à celles déjà visionnées dans les books ou supports de communication de Philippe VINCENT

Le choix final des images est à la discrétion de Philippe VINCENT, il n'y a aucune garantie qu'une image prise pendant la séance, ou exigée par le client soit présente sur sa galerie.

Article 6 : obligations du client

L'heure fixée pour la prestation est impérative et tout retard des clients pourra être imputé du temps préalablement convenu pour la séance. Au-delà de 30 minutes de retard, la séance sera annulée et l'acompte ne sera pas remboursé.

Dans l'éventualité de maladie ou de blessure la séance est reportée une seule fois, dans la limite d'un mois après la date initiale. Prévenir 24h à l'avance est indispensable.

Les clients déclarent être majeurs, poser librement pour des photos et le cas échéant autoriser des prises de vues de leurs enfants selon le style photographique de Philippe VINCENT.

En cas de séparation des représentants légaux d'un ou plusieurs mineur(s) présent pour la séance, le représentant légal présent assure avoir demandé l'accord de prise de vue à son homologue. Philippe VINCENT ne pourra être tenue responsable en cas de litige entre les deux représentants légaux.

Tous types d'appareils photo ou caméras (téléphone portable inclus) sont STRICTEMENT INTERDIT durant les séances.

Le non-respect de cette règle donne le droit à Philippe VINCENT de mettre fin à la séance et de supprimer toutes les photos prises jusqu'alors. Aucun remboursement des frais déjà engagés par le client ne pourra être réclamé.

Si vous avez des tenues et accessoires que vous aimeriez apporter, il est important d'en parler au préalable avec Philippe VINCENT qui se réserve le droit de les refuser, s'ils ne sont pas en accord avec son style photographique.

Dans le cas de photos de famille, les séances seront réservées à la famille immédiate seulement, pour obtenir des photos avec d'autres membres de la famille il vous sera facturé 30€ par personne supplémentaire.

Article 7 : post-traitement

Philippe VINCENT ne livre jamais de photographies brutes. Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre à Philippe VINCENT et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. Philippe VINCENT est le seul à décider du post-traitement qu'il appliquera.

Le travail de post production est effectué sur un écran calibré, les images sur l'ordinateur du client peuvent paraître plus claires ou plus sombres en fonction de votre écran par rapport aux images imprimées. Toute retouche supplémentaire demandée par le client sera facturée 50€ par image selon les tarifs en vigueur.

Seules les photographies traitées par Philippe VINCENT seront exploitables par les deux parties.

Les impressions effectuées en dehors d'un laboratoire professionnel pourraient différer en couleurs et en qualité. Philippe VINCENT n'est pas responsable des problèmes que vous rencontrerez dans ces cas-là.

Article 8 : livraison / réclamation

Philippe VINCENT met tout en œuvre pour satisfaire la livraison des photos dans les meilleurs délais (6 à 8 semaines).

Un retard de livraison ou d'exécution ne peut être invoqué par le client pour demander la résiliation du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication.

Les photos sélectionnées et retouchées sont envoyées au client via une galerie privée accessible par mot de passe.

La livraison des fichiers numériques se fait sous la forme de fichiers JPEG via le site de téléchargement de Philippe VINCENT. Les autres fichiers sont la propriété du photographe et ne seront en aucun cas remis au client.

Si vous rencontrer le moindre problème avec le téléchargement des fichiers, il est important d'en faire part à Philippe VINCENT qui

s'engage à mettre tout en œuvre pour vous fournir un nouveau support en échange de celui déclaré défectueux.

Toute réclamation doit être effectuée par e-mail ou courrier recommandé avec accusé de réception dans un délais de 7 jours ouvrés après réception des produits, passé ce délais les réclamations seront irrecevables.

Article 9 : durée de conservation

À compter de leur livraison au client, les photographies sont conservées et archivées sous leur entière responsabilité. Le client est invité à effectuer des sauvegardes sur des supports variés.

Le photographe se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques remis au client. Les fichiers restent cependant disponibles pendant 3 mois et peuvent être renvoyés en cas de force majeure, ou rachetés par le client

Passé ce délais Philippe VINCENT se réserve le droit de détruire les photos dans le délai qui lui convient.

Article 10 : responsabilités

10.1 Conditions atmosphériques défavorables

En cas de conditions atmosphériques dégradées comme par exemple, orages, tempêtes, pluies importantes, etc, le photographe ne pourra être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des prestations en extérieur initialement prévues à la commande.

En aucun cas le contrat ne pourra être révoqué, et aucun remboursement ne sera effectué, la séance sera reportée à une date ultérieure.

Philippe VINCENT s'autorise le droit de changer de lieu de prise de vue, l'heure ou la date en vous prévenant au moins 1 heure avant l'heure initiale du rendez-vous, et ce sans aucun frais supplémentaire à prestation identique.

Attention : en cas de neige ou de verglas dans certaines zones, Philippe VINCENT ne se déplace pas. La séance sera donc reportée.

10.2 Force majeure ou maladie

Est considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation (accident, décès d'un parent, ...). Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors où la force majeure est caractérisée.

Philippe VINCENT se réserve le droit d'annuler/reporter une prestation photographique en cas de force majeure ou maladie. Une telle annulation ne pourra ni engager sa responsabilité ni donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. La séance sera reportée à une date ultérieure.

Si le report est du fait du client, celui-ci devra prévenir Philippe VINCENT dès qu'il a eu à sa connaissance la survenance de l'événement.

Dans le cadre d'un mariage, le photographe s'engage à faire son possible pour aider les clients à trouver une autre prestataire disponible pour réaliser la prestation.

L'intégralité des montants payés sera alors remboursée sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

10.3 Problème technique, accident et blessure

En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation empêchant le photographe de remettre le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursée, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Si le problème technique et/ou accident est causé par le client ou l'un de ses accompagnant aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Le client pourra également accepter le report de la séance à une date ultérieure, dans ce cas le montant versé ne sera pas remboursé.

En cas de perte ou de détérioration des photos avant leur livraison (cambriolage, incendie, ...), le client ne pourra prétendre qu'au remboursement partiel (la moitié) de la prestation.

Le client est responsable de lui-même et des personnes l'accompagnant à la séance. Philippe VINCENT ne peut pas être tenue responsable d'un accident en séance qui aurait pu être évité si les parents avaient surveillé leur(s) enfant(s). Il ne pourra pas être intenté de poursuites judiciaires contre lui.

Les enfants présents lors des séances photos restent sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux. En cas de dégâts matériels causés par le client ou l'enfant ou toute autre personne présente dans le studio, ceux-ci devront être remboursés dans leur intégralité au prix du neuf.

Article 11 : propriété intellectuelle

Les photographies réalisées lors d'une séance avec le client sont protégées selon les règles des articles L 121-1 et la loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et Droits d'Auteur).

Les photographies délivrées sont à usage privé uniquement. Même après cession des fichiers numériques, les photographies restent la propriété intellectuelle de Philippe VINCENT et ne sont en conséquence pas libres de droit.

Il est autorisé de reproduire les fichiers et de les enregistrer sur tout support que le client souhaite dans le seul but de conservation, pour son usage personnel.

Il est notamment interdit et puni par la loi, de modifier les photos (passage en noir et blanc, recadrage, retouches diverses, etc.).

Les clients ne peuvent autoriser la reproduction commerciale, l'impression ou participer à des concours de photos sans accord écrit, préalablement délivré par Philippe VINCENT. Toute utilisation publique ou commerciale d'une photographie, quelle qu'en soit l'usage (diffusion, exposition, reproduction, etc.) faite sans l'accord écrit de Philippe VINCENT constitue un délit de contrefaçon, au sens de l'article L 335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle et droits d'auteur, et est punissable de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende.

Les clients sont encouragés à partager les photos prises par Philippe VINCENT sur leurs réseaux sociaux avec un lien vers le site / la page Facebook de Philippe VINCENT.

Le non-respect de cette condition entraînera un signalement et pourra aller jusqu'à un recours en justice.

Le client détient les droits d'impression et de reproduction des photos à des fins privées uniquement sauf accord préalable.

Article 12 : droit à l'image

Le Client conserve son droit inaliénable à l'image en toute circonstance, tout temps et tout lieu. Le Client déclare être majeur, poser librement pour des photos, et autoriser la prise de vues. Lorsque le(s) modèle(s) est(sont) mineur(s), les représentants légaux déclarent être majeurs et autoriser les prises de vues de leur(s) enfant(s).

En cas de séparation des représentants légaux d'un ou plusieurs mineur(s) présent pour la séance, le représentant légal présent assure avoir demandé l'accord de prise de vue à son homologue. Philippe VINCENT ne pourra être tenue responsable en cas de litige entre les deux représentants légaux.

Article 13 : données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies lors de la passation d'une commande sont destinées exclusivement à assurer la gestion de la clientèle et notamment le suivi des réservations en vue de la bonne réalisation de la prestation commandée.

Le photographe s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers pour quelque raison que ce soit.

Article 14 : loi applicable

Toutes les prestations réalisées par Philippe VINCENT sont soumises à la loi Française.

Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à soumettre leur différend au médiateur désigné par les organismes représentatifs des photographes professionnels.

Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes CGV ou des prestations réalisées par la photographe, il sera fait appel au tribunal de commerce pour régler le litige.

Conditions Générales de Vente mises à jour le 29/10/2019

EN - TERMS AND CONDITIONS OF SALE

The present General Sales Conditions (GSC) create a legal agreement and apply to all orders concluded between the customer and the Photographer Philippe VINCENT, exercising under SIREN 842 071 276, head office at 369 chemin des Garrigues 84240 LA MOTTE D'AIGUES.

Philippe VINCENT reserves the right to modify these terms and conditions at any time. Each order is governed by the terms and conditions applicable at the date of the order.

Article 1 : object

Philippe VINCENT offers private and public photography services as presented on his website: <http://www.philippvince.com>

The act of booking a session is equivalent to the placing of an order by the customer and implies unreserved acceptance of the present general terms and conditions of sale, unless Philippe VINCENT grants the customer special conditions in writing.

Any document other than the present terms and conditions of sale, in particular catalogs, prospectuses, advertisements and notices, is for information purposes only and is non-contractual.

The present general sales conditions form an indivisible contractual document with the service contract signed by the customer.

Article 2 : booking

Reservations for photographic services can only be made by email or telephone, and allow us to define a date and time for the session.

All orders are accepted on receipt of the deposit and must be validated by a contract signed by the customer, giving practical information (date, location, etc.). This must be signed and returned to the photographer by e-mail.

In the absence of payment of the deposit and receipt of the contract within 7 days of the contract being sent by Philippe VINCENT, the latter does not undertake to keep the date.

Article 3 : prices and payment terms

Prices are shown inclusive of all taxes and depend on the rates applicable on the date of the order. If they vary subsequently, any service previously agreed will retain the rate applied when the order was placed.

Travel or accommodation expenses may be applied. These will then be included in the quote.

Estimates drawn up by the photographer are valid for 30 days.

A deposit of 40% is required to confirm an order. This must be paid by bank transfer.

The balance will be paid by the customer in cash or by check on the day of the shoot.

Failure to pay the balance will result in the cancellation of the delivery of the photos, without reimbursement of the deposit received. Final delivery of the photos will only take place once the order has been paid in full.

Article 4 : Modification of the service

Any request for modification of a service requested by the customer can only be taken into account if the request is sent by SMS or e-mail to Philippe VINCENT at least 7 days before the scheduled date of the service.

As the customer has not been canvassed by Philippe VINCENT but has come to book a service on his own, the booking is firm and definitive, and the customer therefore has no right of withdrawal.

No refund of the deposit is possible for any reason whatsoever. In accordance with article 1590 of the French Civil Code, as well as articles L214-1 to L214-4 and article L121-17 of the French Consumer Code, the deposit commits the customer to paying the full amount due for the service, even in the event of cancellation. (Except in cases of force majeure).

Article 5: Performance of the service

The photographs are taken by Philippe VINCENT or, in the event of major impediment, by any other photographer designated in agreement with the customer.

Philippe VINCENT is not subject to an obligation of result. He makes every effort to provide quality images, as stipulated in the order. The content of these images is left to Philippe VINCENT's artistic appreciation.

Consequently, customers acknowledge that photographs are not subject to rejection based on the customer's tastes.

The customer acknowledges, moreover, that he is familiar with Philippe VINCENT's portfolio and style, and requests his services with full knowledge of the facts and because of his artistic style. The customer also acknowledges that Philippe VINCENT's work is constantly evolving, and that the photographs may therefore not be identical to those already viewed in Philippe VINCENT's books or communication media.

The final choice of images is at Philippe VINCENT's discretion, and there is no guarantee that an image taken during the session, or requested by the client, will appear in his gallery.

Article 6: Customer obligations

The time set for the service is imperative, and any delay on the part of customers may be charged against the time previously agreed for the session. If the session is more than 30 minutes late, it will be cancelled and the deposit will not be refunded.

In the event of illness or injury, the session may be postponed once only, up to a maximum of one month after the original date. 24-hour advance notice is essential.

Clients declare that they are of legal age, that they are free to pose for photographs and, where applicable, that they authorize their children to be photographed in Philippe VINCENT's photographic style.

In the event of separation of the legal representatives of one or more minors present for the session, the legal representative present assures that he/she has asked his/her counterpart for permission to shoot. Philippe VINCENT cannot be held responsible in the event of a dispute between the two legal representatives.

All types of cameras (including cell phones) are STRICTLY FORBIDDEN during sessions.

Failure to comply with this rule entitles Philippe VINCENT to terminate the session and delete all photos taken up to that point. No reimbursement will be made for costs already incurred by the client.

If you have any outfits or accessories you would like to bring with you, it is important to discuss them in advance with Philippe VINCENT, who

reserves the right to refuse them if they are not in keeping with his photographic style.

In the case of family photos, sessions will be reserved for the immediate family only. To obtain photos with other members of the family, you will be charged €30 per additional person.

Article 7 : post-processing

Philippe VINCENT never delivers raw photographs. Post-processing, in the same way as shooting, is Philippe VINCENT's own and an integral part of his work, his style and his artistic universe. Philippe VINCENT alone decides on the post-processing he will apply.

Post-production work is carried out on a calibrated screen, so images on the customer's computer may appear lighter or darker than the printed images, depending on your screen.

Any additional retouching requested by the customer will be invoiced at €50 per image according to current rates.

Only photographs processed by Philippe VINCENT can be used by both parties.

Prints made outside a professional laboratory may differ in color and quality. Philippe VINCENT is not responsible for any problems you may encounter in such cases.

Article 8 : Delivery / Complaints

Philippe VINCENT will make every effort to deliver the photos as quickly as possible (6 to 8 weeks).

A delay in delivery or execution cannot be invoked by the customer to request cancellation of the contract, claim damages or assert any other claim.

Selected and retouched photos are sent to the customer via a private gallery accessible by password.

Digital files are delivered as JPEG files via Philippe VINCENT's download site. Other files are the property of the photographer and will not be given to the customer under any circumstances.

If you encounter the slightest problem with the downloading of files, it is important to notify Philippe VINCENT, who undertakes to make every effort to provide you with a new medium in exchange for the one declared defective.

All claims must be made by e-mail or registered post with acknowledgement of receipt within 7 working days of receipt of the products. After this time, claims will be inadmissible.

Article 9: Retention period

Photographs are stored and archived under the customer's sole responsibility from the time they are delivered to the customer. The customer is invited to make backups on various media.

The photographer accepts no responsibility in the event of loss or damage to digital files delivered to the customer. Files remain available for 3 months and may be returned in the event of force majeure, or bought back by the customer.

After this period, Philippe VINCENT reserves the right to destroy the photos at his discretion.

Article 10: Liability

10.1 Adverse weather conditions

In the event of adverse weather conditions such as thunderstorms, storms, heavy rain, etc., the photographer cannot be held responsible for the non-performance or partial performance of the outdoor services initially provided for in the order.

Under no circumstances may the contract be revoked, and no reimbursement will be made; the session will be postponed to a later date.

Philippe VINCENT reserves the right to change the location, time or date of the shoot by notifying you at least 1 hour before the initial appointment time, at no extra charge for identical services.

Please note: in the event of snow or icy conditions in certain areas, Philippe VINCENT will not be available. The session will therefore be postponed.

10.2 Force majeure or illness

Force majeure is considered to be an unforeseeable external event making it impossible to perform the service (accident, death of a relative, etc.). Either party shall be entitled to invoke this right in the event of force majeure.

Philippe VINCENT reserves the right to cancel or postpone a photographic service in the event of force majeure or illness. Philippe VINCENT cannot be held responsible for such a cancellation, nor can it give rise to the payment of damages on any grounds whatsoever. The session will be postponed to a later date.

If the postponement is due to the customer's fault, he/she must inform Philippe VINCENT as soon as he/she is aware of the event.

In the case of a wedding, the photographer undertakes to do his utmost to help customers find another service provider available to carry out the service.

All sums paid will be reimbursed, without entitlement to damages of any kind.

10.3 Technical problems, accidents and injuries

In the event of a technical problem with the photographic equipment or an accident of any kind during the service, preventing the photographer from delivering the work requested, the full amount paid will be reimbursed, without giving rise to the payment of damages for any reason whatsoever. If the technical problem and/or accident is caused by the customer or one of his/her companions, no refund can be claimed.

The customer may also agree to postpone the session to a later date, in which case the amount paid will not be reimbursed.

In the event of loss or damage to photos prior to delivery (burglary, fire, etc.), the customer will only be entitled to a partial refund (half) of the cost of the service.

The client is responsible for himself and for the persons accompanying him to the session. Philippe VINCENT cannot be held responsible for any accident during the session which could have been avoided if the parents had supervised their child(ren). No legal action may be taken against him. Children present at photo sessions remain the sole responsibility of their parents or legal guardians. In the event of material damage caused by the customer or the child or any other person present in the studio, these must be reimbursed in full at the price of new.

Article 11 : Intellectual property

Photographs taken during a session with the customer are protected under the rules of articles L 121-1 and the law of March 11, 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et Droits d'Auteur).

The photographs delivered are for private use only. Even after transfer of the digital files, the photographs remain the intellectual property of Philippe VINCENT and are therefore not free of rights.

It is authorized to reproduce the files and to record them on any support that the customer wishes with the only aim of conservation, for his personal use.

In particular, it is forbidden, and punishable by law, to modify photos (switching to black and white, cropping, retouching, etc.).

Customers may not authorize commercial reproduction, printing or take part in photo competitions without the prior written consent of Philippe VINCENT. Any public or commercial use of a photograph, whatever the purpose (distribution, exhibition, reproduction, etc.), made without the written consent of Philippe VINCENT constitutes an infringement of copyright, within the meaning of article L 335-2 of the French Intellectual Property and Copyright Code, and is punishable by up to 3 years' imprisonment and a €300,000 fine.

Customers are encouraged to share photos taken by Philippe VINCENT on their social networks with a link to Philippe VINCENT's website / Facebook page.

Failure to comply with this condition will result in reporting and may lead to legal action.

The customer holds the right to print and reproduce photos for private use only, unless otherwise agreed.

Article 12 : Image rights

The customer retains his or her inalienable right to the image in all circumstances, at all times and in all places. The Customer declares that he/she is of legal age, freely poses for photographs, and authorizes the taking of photographs. If the model(s) is (are) a minor, the legal representative(s) declare that they are of legal age and authorize the taking of photographs of their child(ren).

In the event of separation of the legal representatives of one or more minors present for the session, the legal representative present assures that he/she has asked his/her counterpart for permission to shoot. Philippe VINCENT cannot be held responsible in the event of a dispute between the two legal representatives.

Article 13: Personal data

The personal information collected when an order is placed is intended exclusively for customer management purposes and, in particular, for the follow-up of bookings with a view to the successful completion of the service ordered.

The photographer undertakes not to communicate this information to third parties for any reason whatsoever.

Article 14: Applicable law

All services provided by Philippe VINCENT are subject to French law.

The parties agree, prior to any legal action, to submit their dispute to the mediator appointed by the bodies representing professional photographers.

For all disputes relating to the application of these GTS or the services provided by the photographer, the commercial court will be called upon to settle the dispute.

General Terms and Conditions of Sale updated on 29/10/2019